

LA NEUVILLE-ROY

INFO TRIMESTRIELLE - AVRIL 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2015

- Achat terrain derrière l'église- Parcelle ZN 5 : Monsieur le Maire donne la parole à M. LESUEUR, Adjoint. Mr Lesueur expose au conseil municipal l'historique du projet de RPC et notamment les différentes étapes pour l'acquisition des parcelles depuis de longues années sans succès. La parcelle ZN 5, propriété de l'indivision VILLAIN ; parcelle d'une superficie de 8000 m² (divisée en 750m² de parcelle constructible (UD) et 7250 m² de parcelle à urbaniser en priorité 2AUp). Le 15 novembre 2015, Mr Lesueur a rencontré les frères VILLAIN. Suite à cette entrevue, les deux parties se sont mises d'accord pour un prix de vente net vendeur de 150 000 €. Madame KRAL, Messieurs VAN VOOREN et LE ROY interviennent dans le débat pour notifier le prix de ces offres. M. LESUEUR donne des chiffres complémentaires en informant les membres que le projet est actuellement porté par les communes de Wacquemoulin, Pronleroy, Montiers et La Neuville-Roy, la Commune de LEGLANTIERS devrait rejoindre le projet. Monsieur le Maire propose de passer au vote : Les membres du conseil municipal par 14 voix pour et une abstention décident :

- d'acquérir la parcelle référencée ZN 5 au prix de 150 000 € net vendeur,

- Achat terrain derrière l'église- Parcelle ZN 6 : En ce qui concerne la parcelle ZN 6, propriété de la famille Leblond, il s'agit d'une parcelle de 12000 m² classée en parcelle à urbaniser en priorité (2AUp). Mr Lesueur a rencontré la famille Leblond et se sont mis d'accord pour un prix de vente net vendeur de 70 000 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote : Les membres du conseil municipal par 13 voix pour et deux abstentions décident :

- d'acquérir la parcelle référencée ZN 6 au prix de 70 000 € net vendeur,

- Attribution de chèques cadeaux au personnel territorial : Monsieur le Maire informe que le mandat de paiement pour les chèques cadeaux au personnel territorial a été rejeté par la trésorerie, car il n'était pas conforme à la délibération prise l'an passé en 2013. Les montants attribués au personnel ayant été changés. De nouveau un débat s'engage entre les conseillers. M. LE ROY demande que le vote soit public. Il n'y a pas d'objection. M. LE ROY demande des explications sur le changement des montants. M. Le Maire souhaite répartir les chèques cadeaux sur l'année, pour les personnes travaillant notamment à mi-temps et qu'il a déjà prévu en juin un complément pour le personnel. Il propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal par 14 voix pour et une abstention décident :

- D'attribuer des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année et de les accorder à l'ensemble du personnel de toutes catégories, en activité au cours de l'année civile.

- Recrutement de deux agents recenseurs : Monsieur le Maire rappelle que la commune sera concernée par le recensement de la population en 2015. Celui-ci se déroulera du 15 janvier 2015 au 15 février 2015.

- La commune a été divisée en 2 districts et de fait nécessite le recrutement de deux agents recenseurs pour cette période.
- Par délibération en date du 2 du juin 2014, le secrétaire de mairie a été désigné comme coordonnateur communal.

- Crédit d'un poste de catégorie C - Adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les adjoints et lui-même se sont réunis pour analyser les candidatures parvenues en mairie pour le poste de secrétaire de mairie. Monsieur le Maire rappelle que la création d'un poste est de la compétence de l'assemblée délibérante et la nomination à ce poste de la compétence du maire. Il propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Le poste est un poste à temps complet - 35heures à compter du 1^{er} février 2015 et de passer au vote. Les membres du conseil à l'unanimité des membres présents décident : de créer un poste de catégorie C – Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de secrétaire de mairie pour 35h00 à compter du 1^{er} février 2015.

Le Maire informe :

- Informe qu'une bande cyclable sera tracée sur la route dans le secteur de la rue neuve, aux beaux jours.
- Rend compte de la réparation du lave-vaisselle de la salle des fêtes et de la nécessité d'y adjoindre un adoucisseur
- Rappelle qu'il est temps de passer la commande de fleurs pour l'embellissement de la commune.
- Informe que le rallye raid de Saint-Just-en-Chaussée a lieu le 5, 6 et 7 juin 2015, et un Kid raid pour les enfants sera organisé.
- Rend compte de la visite de M. POUPLIN (Maire d'Estrées Saint Denis, Conseiller Général), Président de la SA HLM, venu en mairie le rencontrer et visiter les logements sociaux.
- Fait part des remerciements de l'association "Tennis" pour la subvention donnée par la commune.
- Informe que les chasseurs de La Neuville-Roy ont commencé la plantation de haie sur quelques chemins communaux et demandent l'autorisation de poursuivre ces plantations. Cette idée est accueillie favorablement par le conseil municipal qui demande quelques précisions sur l'implantation de ces futures haies.
- Informe qu'il y aura un "essai" de la sirène située salle des associations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2015

Monsieur le Maire présente Mme BASTIEN Catherine, secrétaire de mairie qui remplacera M. LEQUEUX Gérard à partir du 16 février 2015, M. LEQUEUX Gérard part en retraite le 28 février 2015.

Un tour de table est fait, afin de présenter les membres du Conseil Municipal.

- **Vote du Compte administratif 2014** : Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour 2014 et sort de la salle.

Il laisse la parole à son adjoint, M. Philippe LEFEBVRE qui répond aux questions des conseillers. Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2014 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 245 553.56 €, décomposé en :
 - 143 040.97 € d'excédent de fonctionnement 2014
 - 102 512.59 € d'excédent d'investissement 2014
- Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2014 et restant à réaliser sont inscrites pour :
 - 89 144.00 € de dépenses
 - 29 250.00 € de recettes

Monsieur l'Adjoint invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

- **CCPP mutualisation des services** : L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Locales reprend les dispositions de la loi de 2014 qui rend obligatoire l'adoption d'un rapport de mutualisation par la communauté de communes. Ce rapport doit, au préalable, être transmis pour avis aux communes membres. L'objet de la délibération est de rendre cet avis. Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010. Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment l'article L5211-39-1, considérant l'obligation pour l'intercommunalité d'approuver avant le 31 mars 2015, un rapport relatif aux mutualisations, vu la délibération de la communauté de communes n° 14C/08/05 du 18 décembre 2014 approuvant le rapport relatif aux mutualisations des services de la communauté de communes avec les communes membres, incluant le schéma de mutualisation 2014-2020. Le conseil municipal : -donne un **avis favorable** au rapport et au schéma de mutualisation, relatif aux mutualisations des services avec les communes membres par dix voix pour et cinq abstentions.

- **Informations et Questions diverses** :

- M. FAGARD remercie le Maire et son conseil pour la plantation,

Intervention de M.RABUSSIER, président du syndicat SIA afin de faire le point sur les travaux TC1. Il précise que 194 branchements ont été posés. La TC2 prévoit 209 branchements.

Il est demandé à l'assemblée l'ajout d'un point complémentaire, à savoir la reconduction du contrat d'un agent technique à 60 heures par mois. Le rajout de ce point complémentaire est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

- **Vote du budget primitif 2015** : Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commission des finances s'est réunie à deux reprises pour préparer ce budget, il est le fruit d'une concertation saine et constructive. Il remercie tous les membres pour ce travail effectué. Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 par opération pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement. Le budget 2015, s'équilibre de la façon suivante :

- La section de fonctionnement en dépenses et recettes pour : 1 058 300.95 €
- La section d'investissement en dépenses et recettes pour : 876 790.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2015 à l'unanimité des membres présents.

- **Vote des subventions aux associations** : Monsieur le Maire présente les différentes associations pour l'année 2015. Il rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée. Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2015, les subventions suivant la répartition ci-dessous :

ASL Football	800 €	Secours Populaires	70 €
ASL Karaté	100 €	Secours catholiques	70 €
Country Club	200 €	Mémoires des chars	100 €
Umrac	150 €	Amis de l'Histoire	400 €
Gais Lurons	450 €	Elus du Quartier	180 €

Soit un total de 2520 € avec une réserve de 980 €, soit un total de 3 500 € qui sera inscrit au compte 6574 du budget 2015.

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales** : Monsieur le Maire propose d'effectuer une hausse des taxes locales de 1%, ceci afin de pouvoir maintenir les investissements dans leur continuité. Lors de la dernière préparation budgétaire ou tous les membres du conseil municipal ont été invités, il a donc été décidé d'augmenter les taxes locales. Il précise que le produit attendu pour la commune pour 2015 sera de 323 847 € pour équilibrer le budget.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, Les membres du Conseil Municipal décident avec 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

	Taux votés en 2014	Taux votés en 2015
Taxe d'habitation	13.68 %	13.82 %
Taxe foncière sur bâti	34.21 %	34.55 %
Taxe foncière sur le non bâti	75.99 %	76.75 %

Les membres du Conseil Municipal souhaitent également qu'il soit précisé que la revalorisation des bases, décidée dans la Loi de Finances de 2015, est une décision de l'État.

- **Participation au centre de loisirs 2015** : Monsieur le Maire informe que chaque année, la commune confie à une association l'organisation du centre de loisirs sans hébergement pour le mois de Juillet. Cette année, l'organisation est confiée à l'association "La ruche" de Léglantiers, affiliée à Familles Rurales. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents : de confier à l'association "La ruche" affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Oise, l'organisation d'un Centre de Loisirs sans Hébergement pour 2015, de mettre à disposition de cette association des locaux : la salle des associations, le stade municipal et la salle des fêtes ponctuellement et d'attribuer une subvention de fonctionnement à raison de 10 € par jour et par enfant pour un montant maximum de 6 000 €. Cette somme sera versée comme les années passées : 40 % du prévisionnel soit 2 400 € fin juin 2015 et le solde sur présentation d'un décompte de l'effectif présent, d'un compte d'exploitation détaillé, de copie des factures et après vérification des pièces produites.

- **Mise en place Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires** pour la catégorie C, étendue à tout le personnel territorial de la commune.

- **Reconduction d'un contrat à durée déterminée** : Contrat à 60 heures par mois d'un agent d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle :

- ❖ Les dates de ramassages des déchets verts ont été communiquées par la Communauté de Communes. La collecte 2015 démarre **le 13 avril jusqu'au 31 juillet, et du 31 août au 23 octobre, et toujours le mardi dans notre commune**. Les sacs sont à disposition à la mairie, à raison de 3 par foyer, vous pouvez venir les retirer.
- ❖ **Le 1^{er} mai**, course de vélo : heure de départ de La Neuville Roy est à 15 heures et l'heure d'arrivée prévue à 18 heures 30.
- ❖ **Le 2 mai, goûté de printemps pour nos anciens.**
- ❖ **La cérémonie du 8 mai** aura lieu à 11 heures 15, vous êtes tous cordialement conviés. Un vin d'honneur avec remise de médaille clôturera la cérémonie.
- ❖ **Le 13, 14 et 15 juin, fête foraine** avec un concours de vélos décorés et carnaval le dimanche,
- ❖ **Le 14 juin - passage de la ronde de l'Oise TRICOT/LIANCOURT**, 4^e étape prévue vers 14 heures 20,
- ❖ **Le 20 juin - feu de la Saint Jean,**
- ❖ **Le 13 juillet - repas et feu d'artifice,**

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI DE 17 HEURES A 18 HEURES 30
MERCREDI DE 14 HEURES A 18 HEURES
VENDREDI DE 8 HEURES 30 A 10 HEURES 30

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

Voici la période des beaux jours, la tonte des pelouses va reprendre

Il est bon de rappeler un arrêté préfectoral du 15 novembre 1999.

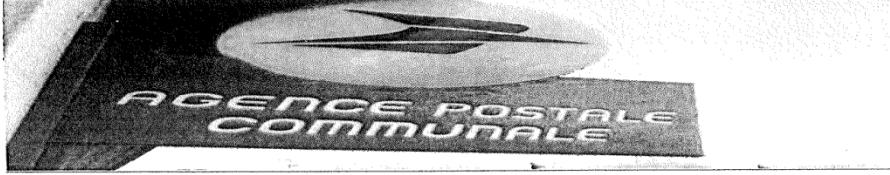
La circulaire du 27 février 1996 : Selon les termes de cette circulaire, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des abolements de chiens,
- des appareils de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage et de jardinage, des appareils électroniques,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique des pétards et pièces d'artifice,
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation,
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1336-8 du Code de la santé publique.

Nous avons le plaisir de vous informer que Jim FRITSCH est champion de France de Boxe Sanda en catégorie Junior.

Bravo JIM

-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL--RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL--RAPPEL-RAPPEL-
Valentin vous accueille avec plaisir à



**Agence Postale Communale de
LA NEUVILLE ROY**

A partir du 2 Janvier 2015, votre Agence Postale de La Neuville Roy vous accueille

7, rue de Paris
60 190 La Neuville -Roy

Horaires d'ouverture :

Lundi :	Fermé
Mardi :	9h00 à 11h30
Mercredi :	16h00 à 19h00
Jeudi :	9h00 à 11h30
Vendredi :	14h00 à 17h00.
Samedi :	8h30 à 10h00.

Les opérations réalisables :

- vente d'enveloppes et boîtes express (Chronopost)
- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo
- Dépôts des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors Poste Restante, Valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- Service de proximité (contrat de réexpédition et de garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)
- Retrait d'espèces pour les titulaires de CCP et de Livret A, limité à 350 € par période de 7 jours consécutifs et par compte.

En raison des congés de Valentin du 20 avril au 30 avril, il y aura un aménagement des horaires de la poste, mais la continuité du service sera assurée. N'hésitez pas à consulter les informations à la porte de la poste. En vous remerciant pour votre compréhension.



Communiqué de presse

ameli.fr : chacun y trouve son compte

Aujourd'hui dans l'Oise, grâce à leur compte personnel et gratuit, plus de 200 000 assurés gèrent facilement et efficacement leurs démarches de santé depuis le site internet de l'Assurance Maladie, ameli.fr. Et le succès ne se dément pas avec plus de 2 700 nouvelles adhésions par mois.

Alors, plus d'hésitation ! Créez votre compte ameli et effectuez vos démarches de chez vous !

Le compte ameli : tout un univers de services en ligne...

En ouvrant gratuitement son compte personnel sur ameli.fr, chacun peut gérer son dossier d'assuré, 24h sur 24 et 7 jours sur 7 :

- suivre ses remboursements de soins et d'indemnités journalières,
- contacter un conseiller Assurance Maladie,
- télécharger une attestation de droits ou d'indemnités journalières,
- suivre la fabrication de sa carte Vitale,
- télécharger son relevé fiscal,
- consulter l'historique de ses arrêts de travail...

Le compte ameli permettra également très bientôt de déclarer en ligne la naissance de son enfant.

En 2014 dans l'Oise, plus de 172 000 attestations de droits et 104 000 attestations d'indemnités journalières ont ainsi été téléchargées depuis le compte ameli....et **une plus grande proximité**

Et pour encore plus de proximité, téléchargez gratuitement l'application « mon compte ameli », pour accéder en toute sécurité, n'importe où et à n'importe quel moment aux nombreux services à partir d'un Smartphone. Cette application, en évolution constante, permet de retrouver en situation de mobilité les principaux services réservés aux seuls adhérents du compte sur internet.

Le compte mobile dans l'Oise, c'est plus de 11 000 utilisateurs en 2014 et 35 000 connexions.

Pass'déchetteries

La Communauté de Communes du Plateau Picard met en place un badge unique d'accès à ses quatre déchetteries (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy et Bulles).

C'est gratuit,
demandez-le
dès maintenant!

Comment l'utiliser ?

Il suffira de le présenter, à votre arrivée, au gardien de déchetterie afin qu'il le scanne avec son lecteur de badge puis d'indiquer la nature des déchets apportés.

À qui est-il destiné ?

À tous les usagers des déchetteries, les particuliers comme les professionnels résidant sur le Plateau Picard ainsi que les professionnels pouvant justifier d'une activité sur le territoire.

À quoi sert-il ?

À faciliter la gestion des déchetteries grâce à un suivi plus fin des fréquentations et des déchets apportés. En effet, l'usage des déchetteries s'est fortement développé au cours des dernières années.

À partir de quand faudra-t-il l'utiliser ?

Vous pouvez l'utiliser dès à présent. À partir de septembre 2015, il sera obligatoire pour accéder aux déchetteries du Plateau Picard.

Combien coûte-t-il ?

Le badge est fourni gratuitement aux habitants (1 par foyer) et aux entreprises du Plateau Picard.

Comment l'obtenir ?

En retournant le formulaire joint
ou en remplissant le formulaire de demande en ligne sur www.plateaupicard.fr
ou directement à l'accueil de la Communauté de communes,
140 rue Verte au Plessier-sur-Saint-Just (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Pour plus de renseignement, contactez le :

 **Infos déchets 0 800 81 82 61**

ou infos.dechets@cc-plateaupicard.fr

DATES A RETENIR

- ❖ **Le 1^{er} mai**, course de vélo : Course dite "circuit de l'aronde" l'heure de départ à La Neuville Roy est à 15 heures et l'heure d'arrivée prévue à 18 heures 30, catégories 2-3 junior pass open, 150 participants prévus,
- ❖ **Le 2 mai**, goûter de printemps pour nos anciens,
- ❖ **La cérémonie du 8 mai** aura lieu à 11 heures 15, vous êtes tous cordialement conviés. Un vin d'honneur avec remise de médaille clôturera la cérémonie,
- ❖ **Le 24 mai**, brocante,
- ❖ **Le 5,6 et 7 juin**, Rallye raid sportif de St Just, renseignement sur site "rallyeraidstjust.fr",
- ❖ **Le 13, 14 et 15 juin**, fête foraine avec un concours de vélos décorés et carnaval le dimanche,
- ❖ **Le 14 juin** - passage de la ronde de l'Oise TRICOT/LIANCOURT, 4^e étape prévue vers 14 heures 20, sur la rue de la libération et square d'ottelet,
- ❖ **Le 20 juin** - fête des enfants l'après-midi, kermesse organisée par l'association "les enfants d'abord"
- ❖ **Le 20 juin** - feu de la Saint Jean, spectacle de feu avec la compagnie Agartha suivi de l'embrasement du feu et d'un bal,
- ❖ **Le 13 juillet** - repas à 19 heures organisé par le comité des fêtes et suivi d'un feu d'artifice,
- ❖ **Le 14 juillet** - cérémonie patriotique, concours de pétanque l'après-midi,